

# Santé critique

## LE CONSEIL D'ETAT DÉCIDE SUR LA CLASSIFICATION DES SAGES-FEMMES NOUS MAINTENONS L'EXIGENCE DU 10, COMME CLASSE DE BASE POUR CHACUNE/CHACUN

*Enfin. Après des années de travail de la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) et deux ans de silence obstiné, le Conseil d'Etat (CE) nous dit quelque chose d'officiel sur la classification des sage-femmes.*

*Le gouvernement cantonal désactive le niveau 8 de la chaîne 225 pour les sages-femmes. Donc engagement direct en classe 9. La mesure est dérisoire, ou au moins insuffisante.*

### Niveaux 9 et 10, diviser pour régner

Les niveaux 9 et 10 sont désormais les classifications employées pour les sage-femmes, avec deux blocs d'activité et leurs cahiers des charges correspondants, le bloc « standard » et le bloc « spécialiste ». Le CE demande que des cahiers des charges ad hoc soient élaborés et mis en place. Donc, désormais chaque sage-femme se verra attribuer par la Direction générale des ressources humaines de l'Etat de Vaud (DGRH) et par le CHUV une classification en 9 ou en 10, avec effet rétroactif si un délai supérieur devait intervenir. Le tout devant se concrétiser au 1er juillet.

Les recours individuels contre la classification peuvent être ouverts auprès du Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale (TRIPAC). Le SGFP-SUD aidera les personnes qui voudront recourir au TRIPAC. Contactez-nous.

### La manipulation

La décision du CE est pour son ensemble irrecevable. La manœuvre de l'employeur est claire. Garder un maximum de sages-femmes en classe 9, leur fonction et leur poste étant définis comme « standard ». Et mettre en 10 comme « spécialistes » les personnes et les activités décidées par les chefferies, aussi peu nombreuses que possible pour réduire autant que

possible la masse salariale. Economies et austérité obligent.

Il ne faut pas être grande clercque pour percevoir tous les éléments de la manœuvre. S'il y a trop de pression, de contestation, de situations impossibles à gérer dans un groupe, on lui concèdera la classe 10 tout en gardant toutes les autres unités et personnes inférieurement loties en classe 9. Nous n'allons pas laisser faire ce genre de mauvaises manœuvres.

### Ce que nous revendiquons

Les savoirs, les compétences et l'activité des sages-femmes impliquent des responsabilités et des devoirs particuliers. Cette situation de travail exige la classe 10 de base pour toutes et tous. C'est au-delà qu'il y a spécialisation et celle-ci doit valoir le niveau 11.

Il faut compléter cela par une reconnaissance de toutes les certifications supplémentaires au diplôme de base de sage-femmes. Toute certification supplémentaire doit être reconnue et permettre l'accès à la classe 11.

On voit bien que le problème est la reconnaissance du métier de base et de ses caractéristiques. On voit bien aussi qu'il faut éviter que l'employeur joue les unités de travail et les situations les unes contre les autres pour diviser les professionnel·les et neutrali-

ser toute contestation. Même au regard des critères du système DECFO-SYSREM, les sages-femmes, par les tâches qu'elles accomplissent, ont droit au niveau 10. La responsabilité, l'autonomie, le niveau de décision sont établis et connus. Et la classe 10, comme classe de base, il la faut maintenant.

### **Une action immédiate nécessaire**

La position du CE est inacceptable et nous allons la combattre. Toutefois, il y a une lutte spécifique qu'il faut également ouvrir, dès maintenant. La hiérarchie va tenter de mettre en 9 le maximum de personnes et d'imposer des cahiers des charges qui ne rendent pas

compte du travail effectivement fait. On va essayer de donner des cahiers des charges « standards » alors que le travail réalisé est supérieur aux prescriptions de ces documents. Cela implique des personnes en grand nombre doivent contester leur cahier des charges, exiger qu'il corresponde à leur travail effectif, que la qualité et la difficulté de celui-ci soient reconnues. Et tout cela doit être défendu, y compris sur le plan juridique, devant le TRIPAC.

### **N'acceptons pas l'injustice du CE !**

**Exigeons la classe 10 de base pour toutes et tous.**

## **ALERTE AU BLOC OPÉRATOIRE DE LA MAT'**

Nous reviendrons bientôt sur une présentation complète de la situation au bloc opératoire de la Maternité. Mais cela urge et il faut donner les premiers éléments d'information dès maintenant.

Le bloc opératoire de la Maternité est une unité de travail, accessible 24h/24h, 7j/7j.

Cependant, il est insuffisamment doté en personnel à partir de 16h. Il y manque également un poste de matériologue, ce que la hiérarchie s'obstine à ne pas vouloir reconnaître. Elle prétend faire réaliser ce travail gratuitement par le personnel de l'unité et refuse de payer le travail effectué jusqu'ici sur cet objet.

La volonté de commander et de diriger, sans dialogue suffisant, pose beaucoup de problèmes, par exemple pour la programmation opératoire.

Le personnel affronte une situation où la sécurité pour le matériel de travail n'est pas garantie.

De surcroît, le projet de centralisation des blocs opératoires affecte négativement le bloc opératoire de la Maternité. Derrière cette centralisation, outre la mise en risque du savoir-faire et de l'autonomie de l'unité, il y a un danger évident de restructuration et de stratégies d'économies.

La position de la hiérarchie, qui refuse d'envisager tout octroi de prime, de double annuité ou tout autre compensation pour le travail supplémentaire qu'elle tente d'imposer (matériologue, par exemple), est scandaleuse et doit être combattue. Nous le ferons.

Bientôt donc, un nouveau bulletin pour raconter tout ce qui ne va pas et indiquer comment on poursuit la lutte.

## **Demande d'adhésion**

Remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez à SUD, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne ou utilisez le formulaire en ligne en scannant qr code ci-bas.

**Je, soussigné(e), désire adhérer à la Fédération syndicale SUD**

Madame            Monsieur (souligner ce qui convient)

NOM : ..... PRENOM : .....

Profession : ..... Lieu de travail: .....

### **ADRESSE EXACTE**

Rue, numéro : .....

N° postal : ..... Localité : .....

E-mail : ..... Tél. ....

LIEU ET DATE    SIGNATURE



[www.sud-vd.ch/adhesion](http://www.sud-vd.ch/adhesion)

*(Cotisation annuelle: 150 CHF par année)*